

AR Prefecture

063-216300566-20231208-2023_55-DE
Reçu le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 8 décembre 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 8 décembre** à **20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, FONTENETTE Alexis, FOUGERE Gilles et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
01/12/2023

Absents ayant donné procuration : M. GUILLY Philippe représenté par M. FOUGERE Gilles

Absent : M. FAURIAT Jonathan

VOTES :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

Vu les crédits inscrits au budget communal 2023 ;

**Délibération
N°2023_55**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget communal 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes en section d'investissement dépenses :

Objet :
**Décisions
modificatives n°3 –
Budget communal
2023**

Désignation	Dépenses	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Investissement		
D-2041582 : Subvention autres groupements. – Bâtiments et installations	0,00	250,00
Total D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00	250,00
D-2152 – Installations de voirie	9 000,00	0,00
D-215738 – Autre matériel et outillage de voirie	0,00	13 500,00
D-2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	2 750,00	0,00
D-21611 – Biens historiques et culturels immobiliers -biens sous-jacents	2 000,00	0,00
Total D 21 : immobilisations corporelles	13 750,00	13 500,00
Total investissement	13 750,00	13 750,00
Total Général		0,00

AR Prefecture

063-216300566-20231208-2023_55-DE
Reçu le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 11/12/2023
et publication le 15/12/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

